



# GROUPE SCOLAIRE Saint-Vincent-de-Paul

ÉTABLISSEMENT PRIVE CATHOLIQUE ASSOCIE A L'ETAT PAR  
**Association Sportive et Culturelle Saint  
Vincent de Paul (A.S.S.V.P.)**



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'Association Sportive et Culturelle, le Groupe Scolaire Saint-Vincent de Paul propose aux élèves les activités suivantes :

- **Activités sportives compétitives (participation aux compétitions UGSEL):**
  - **BASKET-BALL** (le mercredi de 13h30 à 16h30, au Tep Blanqui)
- **Activités sportives non-compétitives :**
  - **ESCALADE** (sur la pause déjeuner dans le gymnase de l'école : jour et heure précisés à la rentrée)
  - **LUTTE/BOXE** (le mercredi de 13h30 à 15h et de 15h à 16h30, dans le gymnase de l'école)
  - **GYMNASTIQUE** (le mercredi de 13h30 à 16h30, dans le préau de l'école)
  - **MULTI SPORTS** (avec un changement d'activités toutes les 6 ou 7 séances. Les pratiquants verront l'Athlétisme en 1ère période et participeront au Cross puis ils pourront découvrir les activités suivantes, football, basketball, le mercredi de 13h30 à 16h30)
  - **TIR A L'ARC** (le mercredi de 13h30 à 16h30 à l'école GSSVP)

**Le tarif de cotisation annuelle pour les activités sportives s'élève à 70 euros pour une activité et 40 euros par activité supplémentaire. Nota : L'AS Multi Sports sera comptabilisée comme 1 seule activité.**

- **Activités culturelles : à confirmer en fonction du nombre d'inscrits.**

- |                      |  |
|----------------------|--|
| - ÉCHECS             | Tarif pour l'année scolaire 100 euros  |
| - MOSAÏQUE           | Tarif pour l'année scolaire 70 euros   |
| - CHORALE            | Tarif pour l'année scolaire 70 euros   |
| - GUITARE,           | Tarif pour l'année scolaire 100 euros  |
| - ATELIER ARTISTIQUE | Tarif pour l'année scolaire 200 euros (Dessin et peinture avec les artistes majeurs des cinq continents) |



\*\*\*\*\*

**Les inscriptions** se feront auprès des professeurs responsables ou intervenants de chaque activité qui se tiendront à votre disposition **le Mercredi 11 Septembre 2019** de 13h30 à 15h30. Le début des activités est fixé la semaine suivante (de **Lundi 16 au Vendredi 20 Septembre 2019**). Un libre accès sans engagement aux activités est prévu pendant trois semaines consécutives.

**Mode de règlement des activités :** La facturation des activités sera directement intégrée sur votre relevé de contribution et sera répartie sur votre échéancier de paiement à partir de décembre 2019. **Aucun paiement en espèces ou par chèque ne devra être remis lors des inscriptions aux activités.**

**Pour tous renseignements** concernant les activités sportives, vous pouvez contacter Nicolas ORLANDINI (mail : [n.orlandini@gs-svp.com](mailto:n.orlandini@gs-svp.com)). Pour les questions concernant les activités culturelles, contacter Florence BOIME (mail : [f.boime@gs-svp.com](mailto:f.boime@gs-svp.com)).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**L'équipe de l'ASC Saint-Vincent-de-Paul**